

Productions animales

RNCP24986 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	221s, 212s
Code(s) ROME	A1301, A1303
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Limoges

<http://www.unilim.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Parcours SGETPA : Ce professionnel exerce des activités d'audit d'élevage et de transformation des produits animaux.

Il maîtrise les principaux process de production et de transformation de ces produits. Son profil intègre la totalité des systèmes de production et de transformation, ce qui garantit ainsi la commercialisation d'un produit fini visant à satisfaire le consommateur sur les plans de la qualité et de la sécurité alimentaire ("de la fourche à la fourchette").

Ce technicien en plus de son excellente connaissance des différents process, aussi bien en production qu'en transformation, a en parallèle le souci permanent du respect de l'environnement et de la qualité.

Parcours GEDEL : Ce professionnel travaille en relation avec les différentes structures impliquées dans l'amélioration des races (institut de l'élevage, coopératives d'insémination artificielle, UPRA, organisations de producteurs).

Il assure le conseil en amélioration génétique et en conduite d'élevage.

Il exploite les bases de données en lien avec les programmes de sélection, analyse et interprète les résultats acquis dans les stations de sélection afin d'en faire une synthèse qui sera restituée par communication orale, rédaction de dossier, et/ou à la disposition des éleveurs sur le web.

Il suit les programmes de sélection d'une race, contrôle les performances dans les stations d'évaluation génétique.

Il assure la promotion d'une race et la commercialisation d'animaux reproducteurs.

Il est chargé de collecter la semence des reproducteurs, d'en assurer la conservation en respectant les règles d'hygiène et de pratiquer les inséminations artificielles.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Parcours SGETPA : Quel que soit son secteur d'emploi, il doit être capable d'intégrer les préoccupations et les contraintes de la production et de la transformation. Il est donc un lien privilégié entre l'amont et l'aval de la filière. Les préoccupations actuelles en matière de traçabilité et de chaîne de qualité imposent cette "double" compétence pour ce type de professionnel.

En production, le besoin de renouvellement et de requalification des techniciens de l'élevage (autant en formation initiale que continue) est devenu indispensable ainsi qu'une ouverture des compétences sur les contraintes de la transformation des produits animaux en élevage ou en industrie.

En agroalimentaire, la demande de liaison avec la production (développement des signes de qualité, cahiers des charges) s'impose d'élargir les compétences du technicien agroalimentaire vers le secteur de la production.

Ce professionnel est capable de :

- identifier les principaux dysfonctionnements dans les différents systèmes de production animale ;
- contrôler les process de fabrication ;
- réaliser un audit ;
- communiquer les résultats et de suivre la réalisation des préconisations qu'il a établies.

Parcours GEDEL : Ce professionnel est capable de :

- d'apporter les conseils appropriés pour l'amélioration génétique dans un élevage
- d'appliquer un programme de sélection
- d'assurer la promotion et la commercialisation de reproducteurs
- de récolter la semence, d'en estimer la qualité, de savoir la conserver et d'inséminer en respectant les règles d'hygiène
- de comprendre les systèmes économiques et le fonctionnement des filières animales
- d'utiliser les outils modernes de communication et d'acquisition de données pour analyser, informer et conseiller.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Parcours SGETPA : Ce professionnel travaille autant dans les entreprises encadrant la production que celle du secteur agroalimentaire (production animale, agriculture, agro-alimentaire, enseignement agricole...).

Parcours GEDEL : ce professionnel travaille dans les organisation professionnelles agricoles du secteur de l'élevage d'animaux de rente :

- organismes raciaux de sélection, chambres d'agriculture, groupement de producteurs, institut d'élevage, coopératives d'insémination...
- organismes de recherche après concours : INRA....
- éventuellement dans l'enseignement agricole (professeur de zootechnie essentiellement)

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Parcours SGEPTA :

- Technicien en chambre d'agriculture ;
- Technicien dans la coopération agricole et les organisations de producteurs ;
- Responsable qualité en industrie agroalimentaire, abattoirs ;
- Technicien à l'Institut de l'élevage ;
- Technicien à la Direction départementale des territoires, la Direction départementale de la cohésion sociale et de protection des populations.

Parcours GEDEL :

- Responsable du contrôle des performances
- Conseiller d'élevage
- Responsable du suivi du programme de sélection d'une race
- Chargé de commercialisation d'animaux reproducteurs et d'embryons
- Responsable de station d'évaluation génétique d'animaux
- Chargé de la promotion d'une race
- Chargé de l'insémination artificielle et du conseil en amélioration génétique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Élevée (4/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.

Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP (commission pédagogique présidée par un professeur des universités et comprenant deux enseignants-chercheurs de la formation et un enseignant-chercheur ayant des activités en matière de formation continue)

COMPOSITION DU JURY — VAE

3 enseignants - chercheurs ainsi que 2 personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis (Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002)

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.fst.unilim.fr

Université de Limoges

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24986/>